

EXTRAIT du PROCES VERBAL
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du 31 octobre 2016

<p><i>Nbre Conseillers en exercice = 19</i> <i>Nbre Conseillers présents = 14</i> <i>Nbre Conseillers votants = 19</i></p> <p style="text-align: center;"><u>OBJET</u></p> <p>Vente de bois de chauffage parcs du Fonteno et de la Ronchère</p> <p style="text-align: center;"><i>délibération n° 7</i></p>	<p>L'an deux mil seize, le trente et un octobre, le Conseil Municipal de la Commune de HOUEMONT s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du trente et un mai, sous la présidence de Monsieur Daniel MAGRON, Maire.</p> <p><u>Etaient présents</u> : M.MAGRON, Maire, Mme GERARD, MM. BIGEREL, MOUGEL, MARCHAL Mme COCHET, Adjoints, Mme LAMASSE, MM. KLEJMANN, WASSIAMA, Conseillers Municipaux Délégués, Mme MELINETTE, M. KLUSKA, Mme MANGIN, MM. CORDIER, Mme et M. GUILMIN, Conseillers municipaux.</p> <p><u>Etaient excusés</u> : M. PETRONIO, Conseiller municipal délégué, Mmes BRISBARE-CLAUDEL, PREVOST, LETSCHER et FERRY, conseillères municipales.</p> <p><u>Ont donné pouvoir</u> : M. PETRONIO à Mme GERARD, Mme BRISBARE-CLAUDEL à M. le Maire, Mme PREVOST à Mme MELINETTE, Mme LETSCHER à M. MOUGEL, Mme FERRY à M. CORDIER</p> <p>Conformément à l'article L. 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité par ses membres, Mme COCHET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.</p>
---	--

Monsieur le Rapporteur rappelle que dans le cadre de la gestion des forêts communales, la Ville va procéder à des coupes de sécurité et d'éclaircissement dans les parcs du Fonteno et de la Ronchère conformément aux recommandations de l'Office National des Forêts (ONF).

Dans les deux parcs, la ville fera abattre, pour des raisons de sécurité, les arbres d'un diamètre supérieur à 10 cm et proposera ensuite la vente du « bois au sol » aux habitants. Pour les baliveaux du parc du Fonteno d'un diamètre inférieur à 10cm, la ville proposera la vente sur pied aux habitants également.

La publicité pour recueillir la candidature d'habitants sera réalisée dans le journal municipal : le Messenger. Les lots seront tirés au sort. Un contrat de vente matérialisera ces accords et l'engagement des acheteurs à respecter les conditions de sécurité, comme dans les forêts gérées par l'ONF.

Les estimations en volumes sont les suivantes :

- 7 stères environ pour le bois sur pieds, dans le parc du Fonteno (25 arbres)
- 20 stères environ pour le bois mis en vente au sol du parc du Fonteno (une douzaine d'arbres)
- 4 stères environ pour le bois mis en vente au sol du parc de la Ronchère (3 arbres)

Les tarifs de vente varient selon les difficultés d'accès :

- 4 € le stère pour le bois sur pieds, dans le parc du Fonteno
- 10 € le stère pour du bois au sol dans le parc du Fonteno,
- 15 € le stère pour du bois au sol dans le parc de la Ronchère,

Après avis favorable, à l'unanimité, des commissions du Développement Durable du 10 octobre 2016 et des Finances et des Moyens Généraux du 24 octobre 2016,

**Suite n° 1 à la délibération n° 7 de la séance du Conseil Municipal du 31 octobre 2016
relative à la vente de bois de chauffage parcs du Fonteno et de la Ronchère**

/...

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autoriser la vente de bois de chauffage des parcs du Fonteno et de la Ronchère dans les conditions précisées dans la présente délibération.

Le Maire,

Daniel MAGRON

*Je certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon
la réglementation en vigueur et que la convocation du
Conseil Municipal avait été faite le 25 octobre 2016*

Le Maire,


Daniel MAGRON

